

**COMMUNE DE SAINT JULIEN MONTDENIS**  
**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 23 Septembre 2025 à 19 heures,  
Le conseil municipal de la commune de Saint-Julien-Montdenis, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'espace de la Croix des Têtes, sous la présidence de Monsieur François ROVASIO, maire.

**PRÉSENTS** : ROVASIO François maire, MILLE Bernard, MASSON Martine, VARESANO José, BILLON-PIERRON Thomas, BORJON Sylvie, THOMAS Alexandre, COLLOMBET Corinne, LEFEVRE Franck, AZAÏS Christophe, AMEVET Marie-Josée, BARD Muriel.

**ABSENTS** : EXCOFFIER Pascale, LE GUERN Magalie, FERRI Véronique, ALBERT Isabelle, PELLEGRINI Raphaël

**PROCURATIONS** : FRETY Florent à José VARESANO, PIATON Odile à Franck LEFEVRE

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : BARD Muriel

**1 - APPROBATION PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AOUT 2025**

La carrière Baudray n'est pas en phase avec le PLU.

Tous contre sauf 2 abstentions : ROVASIO François et MILLE Bernard  
A modifier sur le compte-rendu

Approbation à l'unanimité si modifications.

**2 - Création poste permanent à temps non complet d'adjoint administratif principal de 2 ème classe avancement de grade**

Le maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2025.

Cette modification entraîne la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Le maire propose à l'assemblée :

- la création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe, à temps non complet, 22 heures hebdomadaires.

Approbation à l'unanimité

### **3 – Crédit poste à temps non complet d'adjoint technique : réorganisation du service ménage-périscolaire**

Le maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service « ménage-périscolaire » (fin de contrat d'un agent contractuel) de créer un emploi permanent.

Le maire propose à l'assemblée :

- la création d'un emploi permanent à temps non complet dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux, à temps non complet, 28 heures hebdomadaires

Approbation à l'unanimité

### **4 – Délibération approuvant la répartition des biens du syndicat des Loyes entre la commune de Saint-Julien-Montdenis et de Montricher-Albanne**

Monsieur le maire rappelle :

que la commune de Saint-Julien-Montdenis et celle de Montricher-Albanne adhèrent au syndicat des Loyes depuis le 1er août 1959, ce syndicat gère la source d'eau potable des Loyes qui fournit en partie l'eau potable la commune de Saint-Julien-Montdenis (6 litres/second); La participation financière est de  $\frac{3}{4}$  pour la commune de Saint-Julien-Montdenis et  $\frac{1}{4}$  pour celle de Montricher-Albanne pour l'établissement des ouvrages.

qu'en fin d'année le syndicat des Loyes doit être dissout, suite au transfert de la compétence eau de la commune à la 3CMA. La commune ne pouvant plus adhérer à ce syndicat.

Monsieur le maire informe que suite à la réunion du 29 juillet 2025 avec le maire de Montricher-Albanne et son responsable du service technique il a été convenu que tous les biens du syndicat revenaient à la commune de Montricher-Albanne. Cette répartition des biens convient au trésorier public à partir du moment où les deux collectivités sont d'accord.

Approbation à l'unanimité

## **5 – Désignation d'un représentant du conseil municipal au sein du conseil d'administration du CCAS suite à une démission**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal sa délibération n°15-12-2021-01 du 15 décembre 2021 fixant à six le nombre des membres à élire en son sein par le conseil municipal et désignant : Martine MASSON, Marie Josée TRIBAL, Nelly CHAIN, Florent FRETY, Isabelle ALBERT et Odile PIATON.

Monsieur le maire rappelle que madame Nelly CHAIN a démissionné de ses fonctions le 18 août dernier.

Monsieur le maire propose au conseil d'élire au sein du conseil municipal les membres du CCAS,

Liste proposée : Martine MASSON, Marie Josée AMEVET , Florent FRETY, Isabelle ALBERT, Odile PIATON, Véronique FERRI

Approbation à l'unanimité

## **6 – Remboursement de frais dans le cadre d'un mandat spécial lors du congrès des maires**

Le prochain congrès des maires de France se déroulera à Paris, Porte de Versailles du 18 au 20 novembre 2025.

Cette manifestation nationale, qui regroupe chaque année plus de 10 000 maires et adjoints, est l'occasion au-delà de l'aspect purement statutaire, de participer à des débats, tables rondes, ateliers sur des sujets relatifs à la gestion des collectivités territoriales.

Elle permet également d'entendre les membres du gouvernement concernés présenter la politique de l'Etat vis à vis des communes.

La participation des maires et des conseillers municipaux présente incontestablement un intérêt pour la collectivité qu'ils représentent.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé en application de l'article L2123-18 du Code des collectivités territoriales :

- de mandater les élus qui souhaitent participer à cet évènement,
- de prendre en charge l'intégralité des frais occasionnés par ce déplacement sur la base des dépenses réelles effectuées (circulaire du 15/04/1992).

BORJON Sylvie, AMEVET Marie-Josée, MASSON Martine , THOMAS Alexandre seraient intéressés.

Approbation à l'unanimité

## **7 – Comptes rendus**

Aucun

## **8 – Questions diverses**

- Les corniches sont entrain d'être reprises , il faut prévoir de repeindre la croix et de repeindre le cadre qui protège le vitrail pour environ 3000 €
- Au gymnase la repise de l'étanchéité a été faite avant de mettre les panneaux solaires.
- Travaux sur le ruisseau du Claret
- Ferroglobe est en difficulté suite au dumping chinois . Les 3 sites sont touchés , attente d'une réponse positive de l'Europe le 20/11/2025
- Fermeture de la pharmacie
- Mise en place de la complémentaire santé
- Travaux sur la route de montdenis entre Grenis et Montdenis

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H30

